
210ème séance plénière

PC Journal No 210, point 4 de l'ordre du jour

DECISION No 286

Le Conseil permanent,

Rappelant le rapport du Secrétaire général sur l'état du projet de budget 1999 pour la Mission de vérification au Kosovo, qui lui a été présenté le 11 février 1999 (SEC.GAL/19/99),

Rappelant également sa Décision No 282 (PC.DEC/282) du 17 décembre 1998 (paragraphe II.1),

- En attendant l'adoption du budget 1999 pour la Mission de vérification au Kosovo, qui aura lieu avant le 31 mars 1999, autorise le Secrétaire général à engager, jusqu'à concurrence de 375 millions d'ATS (27,3 millions d'euros), des dépenses supplémentaires relatives à l'exécution des tâches de ladite Mission et à mettre le montant correspondant en recouvrement auprès des Etats participants.